



## **Conseil des Habitant-e-s de Lancy**

**Rapport public séance n°1**

**7 octobre 2023, Grange Navazza**

-

### **Table délibérative "Espaces publics"**

Lors de cette première journée du Conseil des habitant-e-s, 22 lancéen-e-s ont débuté les délibérations autour de la question suivante :

*"La commune cherche à développer des espaces publics qui correspondent aux besoins et envies de la population. Rues, parcs, places, lieux de loisirs, comment développer des espaces publics pour toutes et tous ?"*

Pour rappel, la thématique de **l'espace public** avait été choisie lors d'un vote en ligne ouvert à tou-te-s les habitant-e-s de la commune. Le but de cette première journée était de se familiariser avec les processus de délibération, de découvrir et d'approfondir la thématique, au travers d'échanges entre participant-e-s et d'auditions d'expert-e-s.

#### **1. Formation à la délibération**

Après une présentation du Conseil des Habitant-e-s de Lancy, et après avoir fait connaissance, les participant-e-s ont reçu une formation à la délibération, donnée par Dr. Victor Sanchez-Mazas et Prof. Matteo Gianni, chercheurs à l'Institut d'études de la Citoyenneté de l'Université de Genève. Au travers d'un exercice de délibération sur une thématique fictive ("Faut-il interdire les trottinettes électriques?"), les participant-e-s ont découvert la

pratique de la délibération, et la complexité de la mettre œuvre dans de bonnes conditions, ce qui leur a permis d'identifier les bonnes pratiques à adopter afin d'aboutir à des décisions collectives, tout en respectant la diversité des opinions.

## **2. Etat des lieux de la thématique donné par la commune**

Afin de présenter l'état des lieux de l'aménagement des espaces publics à Lancy, les participant-e-s ont assisté à la présentation de :

- ❖ *Vincent KÜNZI, chef du service des affaires sociales et du logement de Lancy (qui remplaçait ses collègues du service de l'aménagement du territoire, non-disponibles).*

En s'appuyant sur une présentation powerpoint (disponible en ligne pour les participant-e-s), le responsable communal a présenté la stratégie d'aménagement du territoire de Lancy, ainsi que les enjeux auxquels la commune fait face en termes d'aménagement de l'espace public. Il a commencé par souligner que, de façon générale, la commune privilégie une vision transversale de l'aménagement de l'espace public, en promouvant une collaboration entre les différents services communaux. Il a ajouté que l'espace public était l'une des thématiques phares du nouveau Plan directeur communal, qui définit la stratégie d'aménagement du territoire de Lancy.

Vincent KÜNZI a ensuite décrit les axes principaux de la stratégie de Lancy, comprenant notamment la vision de l'espace public comme lieu essentiel et créateur d'interactions sociales, ou encore les efforts de la commune pour créer des connexions entre les quartiers de la commune, mais également avec les communes voisines. Il a terminé par identifier des enjeux globaux qui entrent en considération lors de tout projet d'aménagement public, tels que la préservation du patrimoine et du paysage lancéen, la protection de l'environnement, la garantie de la diversité des usages de mobilité, ou « l'urbanisme tactique » qui a pour but de construire des infrastructures adaptables et déplaçables, dans le but d'être au plus proche des besoins des habitant-e-s.

Une fois la présentation terminée, les participant-e-s ont posé leurs questions au responsable communal. Les discussions se sont principalement articulées autour de la marge de manœuvre des habitant-e-s pour influencer les décisions communales, mais également autour de questionnements concernant des projets communaux particuliers, ou l'entretien des espaces publics.

### **3. Identification des questions à poser aux expert-e-s**

Sur la base des informations fournies par les responsables communaux, les participant-e-s ont travaillé en petits groupes afin d'élaborer des questions à poser à une experte de l'aménagement de l'espace public.

Les questions élaborées par les participant-e-s sont les suivantes :

- *Connait-on le taux d'utilisation des espaces publics (parc, aires de jeux) ?*
- *Pourquoi y a-t-il si peu d'arbres pour parcs ? (Exemple : pas d'arbres dans les aires de jeux pour enfants)*
- *Peut-on obtenir / connaître le budget d'une aire de jeux ? Et de la voie verte ?*
- *Comment choisit-on les matériaux pour aménager l'espace public ?*
- *Que faire pour une utilisation artistique maîtrisée de l'espace public ?*
- *Que faire pour augmenter le sentiment de sécurité dans l'espace public ?*
- *Quels projets existent pour ralentir la circulation ?*
- *Quelle est la place de la commune pour discuter des infrastructures extra-communales ?*
- *Quels sont les facteurs à prendre en compte dans les espaces publics pour améliorer le bien-être ?*
- *Combien de m<sup>2</sup>/personne sont nécessaires pour se sentir bien ?*
- *Comment gérer / prendre en compte l'évolution démographique locale ? (Exemple : enfants qui grandissent, parcs de jeux délaissés)*
- *Comment créer des places de jeux pour tous les âges ? (y compris pour les adolescent-e-s)*
- *Qui décide des standards routiers ? (Exemple : giratoires sans pistes cyclables)*
- *Comment aider la mobilité douce à trouver sa place ?*
- *Comment limiter les nuisances générales de la mobilité ?*
- *Comment éviter les nuisances nocturnes ?*
- *Comment définit-on le niveau des nuisances sonores ?*
- *Comment gagner l'aval des riverains ? (Exemple : pour projet communal autour d'espace privé)*
- *Les espaces sanitaires sont-ils systématiquement prévus ?*
- *Quels sont les quotas pour l'implémentation des centres sportifs ?*
- *Comment créer des îlots de fraîcheur ?*

Ces questions ont été posées à Marie-Hélène GIRAUD, architecte paysagiste, actuelle présidente de la commission d'urbanisme du Canton de

Genève, et experte en la matière grâce à ses expériences dans différents bureaux indépendants, mais également à la direction du service d'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève.

En illustrant ses propos à l'aide de projets auxquels elle a participé, elle a fourni aux participant-e-s des explications détaillées concernant les différentes étapes de l'aménagement de l'espace public : la planification, la construction, l'entretien de l'espace public, mais également le suivi et l'évaluation des projets terminés, avec d'éventuelles adaptations des infrastructures en fonction de l'utilisation concrète qu'en font les usager-ère-s régulier-ère-s. Ces discussions denses ont concerné à la fois les places publiques, les parcs mais également les axes routiers et les enjeux de mobilité.

Cette intervention a permis de préciser les rôles des différents acteur-ice-s impliqué-e-s dans le domaine de l'aménagement de l'espace public, démontrant la complexité de ce type de projets. Elle a notamment détaillé les interactions et les différents pouvoirs décisionnels entre une commune et son canton. De plus, parmi les différent-e-s acteur-ice-s de l'espace public, Marie-Hélène GIRAUD a également insisté sur l'importance de l'expertise de chacun-e en tant qu'usager-ère de l'espace public, et ainsi sur l'importance de la consultation citoyenne dans ces processus.

#### **4. Sélection des informations importantes à retenir**

Suite à ces échanges avec un responsable communal et une experte, les participant-e-s ont travaillé en petits groupes pour sélectionner les informations importantes qu'ils/elles souhaitent retenir pour leur travail futur. Les informations retenues sont les suivantes :

- *Penser au bien-être des usager-ères (lumière, dimensions, climat, bruit)*
- *Bien définir l'implications des différent-e-s acteur-ice-s*
- *Ne pas totalement finaliser les infrastructures sur l'espace public (se laisser la possibilité d'adapter)*
- *Faire des enquêtes et observations post-réalisation des infrastructures*
- *Bien cadrer le partage des usages (bornes, barrières amovibles)*
- *L'implémentation d'un espace public est un processus long, complexe avec un grand nombre d'interlocuteur-ice-s et de normes restrictives*
- *Dans le futur, ils penseront aux espaces publics avant de monter le bâti.*
- *Demander l'avis avant et après aux utilisateur-ice-s de l'espace public*

- *La latitude de la commune paraît restreinte*
- *Pensez au bien-être avant le budget !*
- *L'intérêt des équipements modulables ou projets qui demandent peu de moyens*
- *Favoriser les aménagements modulables qui permettront de faire évoluer le lieu*
- *Impliquer les usager-ères, en faisant une analyse des besoins en communiquant sur le projet puis en évaluant le résultat*
- *Recréer grâce au rez-de-chaussée organisés des quartiers plus « village », vivants*
- *Penser au collectif en priorité*
- *Penser à l'important avant le budget*
- *Il y a des plans directeurs communaux et cantonaux pour 10 ans, c'est un travail perpétuellement en retard de 15 ans*
- *L'urbanisme tactique permet de tester des dispositifs et d'améliorer les résultats finaux*
- *Il semble qu'il n'y a pas / peu de monitoring de l'usage des espaces publics*
- *Le canton est seul responsable des permis*
- *Les questions liées au bruit et au trafic sont importantes*
- *Les zones 30 n'ont pas de passages piétons, cela désécurise*

Lors de cette première session, les participant-e-s ont découvert les enjeux auxquels la commune de Lancy fait face en matière d'aménagement de l'espace public, ainsi que les intérêts et les préoccupations des autres résident-e-s lancéen-e-s. La session se conclut par l'élaboration de ces informations importantes, qui leur servira de base pour continuer les délibérations le 4 novembre prochain.